

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020-26

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre le FIPHFP et le CDG31 en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

Mme SORIANO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Néant

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Contenu délibération

Le Président informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne déploie depuis 10 années une politique globale d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le bilan de 10 années d'actions concrètes auprès des employeurs territoriaux de Haute-Garonne est le suivant :

Axes des plans d'action	Objectifs assignés par le FIPHFP	Objectifs réalisés
Sensibiliser, informer les acteurs	2010/2019 : 2159	2010/2019 : 3551
Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap	2010/2019 : 690	2010/2019 : 1461
Aider à leur maintien dans l'emploi	2010 / 2019 : 1313	2010/2019 : 2508
Valoriser l'apprentissage	2013/2019 : 27	2013/2019 : 22
Environnement plus accessible	2016/2019 : 36 (<i>action stoppée</i>)	2016/2019 : 12 (<i>action stoppée</i>)

Le bilan financier de ce partenariat compte tenu des résultats obtenus par le CDG, est le suivant :

Convention 2010	2 359 663 €uros
Convention 2013	839 271 €uros
Convention 2019	851 742.74 €uros
Total conventions	4 050 676.74 €uros

En outre, le Président précise que depuis 10 années, ces partenariats ont permis de faire évoluer **le taux d'emploi des personnes en situation de handicap** au sein des collectivités publiques affiliées au CDG31 **de 4.61 % à 8.17 %**.

Le CDG31 renouvelle actuellement son partenariat sous réserve d'une validation par le Comité Local du FIPHFP prévue le 4 février prochain.

A ce titre, la déclinaison des objectifs du CDG31 dans le cadre de ce conventionnement sur les années 2020, 2021, 2022, serait de :

- maintenir ses actions d'information à destination de 120 nouveaux agents TH et de leurs encadrants. En outre, le CDG31 s'engagerait à sensibiliser les agents en charge de la déclaration dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et des saisies d'aides ;

- favoriser le reclassement et le maintien dans l'emploi de 162 agents ;
- accompagner le recrutement de 22 apprentis et de 125 demandeurs d'emplois notamment en créant des parcours de formation qualifiants ;
- proposer une action innovante visant, au-delà de la notion « stricto sensu » de maintien dans l'emploi grâce à des aménagements, d'élargir le champ au reclassement des agents dans une logique de sécurisation des parcours professionnels et de prévention de la diminution de leurs capacités à tenir un emploi dans la durée. Il s'agit donc également de prévenir le processus de désinsertion professionnelle. Pour ce faire, en continuité avec son application MobilitéS, le CDG 31 proposerait de :
 - o mettre en perspective l'impact des activités de travail futures (en partenariat avec le Master Ergonomie Cognitive, Innovations Technologiques et Facteurs Humains),
 - o réaliser une enquête terrain auprès des agents affectés à des métiers générateurs d'usure professionnelle (53 premiers métiers analysés par l'application MobilitéS),
 - o assurer un suivi quantitatif des agents en Période Préparatoire au Reclassement (PPR) sur le département de la Haute-Garonne.

L'atteinte de ces objectifs fixés dans le cadre de ce conventionnement ouvrirait droit à un financement de 425 400 €uros.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De donner mandat au Président pour la signature de tous documents afférents et pour tous prolongements administratifs ou financiers relatifs à la convention entre le CDG31 et le FIPHFP.

Fait à Labège,

Le 30 janvier 2020,

Le Président,

Pierre IZARD